

Taxe d'Apprentissage 2018

INFORMATIONS DE VERSEMENT

Attention : ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par ailleurs envoyer par l'intermédiaire de votre organisme collecteur.

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer au plus tard le 1^{er} mars 2018

À RENVOYER

par courriel > marylin.leonetti@sorbonne-universite.fr + copie à laurent.ferry@sorbonne-universite.fr
par courrier > Sorbonne Université – Direction de la formation et de l'insertion professionnelle Taxe d'apprentissage – Boîte courrier 601 – 4, place Jussieu - 75252 Paris cedex 05

Organisme collecteur : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° SIRET : _____

Nom, prénom du responsable de la taxe dans l'entreprise :

Fonction : _____ Tél.: _____

Courriel : _____

Nous versons la taxe d'apprentissage au profit de : Faculté de médecine Sorbonne Université
(voir la liste des diplômes ci-après)

- Versement au diplôme intitulé :

_____ €

- Versement au diplôme intitulé :

_____ €

- Versement au diplôme intitulé :

_____ €

Total _____ €

Date et signature

Faculté de médecine Sorbonne Université est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour la part quota CFA et pour la part hors quota :

Formation B
(bac+3 à bac+5)

Formation A
(bac+2)

N° UAI de l'établissement : 0755890V

Faculté de médecine

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Le CFA LEEM du Master santé

FORMATION A

- Diplôme d'état de psychomotricien

FORMATION B

- Formations médicales
- Écoles de sages-femmes
- Capacité d'orthophoniste
- Capacité d'Orthoptiste
- Grade de licence pour les Diplômés d'état en ergothérapie
- Grade de licence pour les Diplômés d'état infirmier

Master Santé

- Épidémiologie
- Recherche clinique
- Recherche et organisation en santé
- Éducation thérapeutique et didactique professionnelle
- Expertise en gériatrie
- Risques sanitaires, radionucléaires, biologiques, chimiques et explosifs